hangar

Règlement d'ordre intérieur

1. Généralités

1.1. Le HANGAR au Zilleschapp, le bâtiment B du 1535° Creative Hub de la Ville de Differdange, est un hall de répétition et de création polyvalent de 445 $m^{2,}$ disponible à la location durant des périodes définies. Il donne aux acteurs des arts du spectacle et des productions audiovisuelles la possibilité d'organiser leurs répétitions et leurs productions dans un environnement spacieux et adapté à leurs besoins et s'intègre dans le concept et la philosophie déjà mis en place au Sonotron, les salles de répétitions de la Ville de Differdange. L'administration du 1535° Creative Hub gère les réservations du Hangar pour l'administration communale de Differdange.

1.2. Les demandes de réservation se font par courriel (1535@differdange.lu) à l'administration du 1535° Creative Hub. La mise à disposition (location) du Hangar se fait après acceptation de la demande par l'administration du 1535° suivant les disponibilités et en application de la tarification en vigueur au moment de l'acceptation de la demande.

1.3. Il est strictement interdit d'utiliser les lieux à des fins autres que celles indiquées lors de la demande de réservation et fixées par le règlement communal des taxes en vigueur.

1.4. Les tarifs de location, fixés par le règlement communal des taxes, s'entendent pour une durée allant de 1 à 6 jours dépendamment du projet. La période de 6 jours dépassée, le tarif d'une nouvelle réservation sera appliqué. Une demande de gratuité (résidence artistique) pourra être introduite pour des projets de création artistique.

1.5. Il est interdit à l'utilisateur du Hangar d'y résider ou d'y faire une déclaration de domicile ou de siège social.

1.6. Le règlement d'ordre intérieur s'applique à l'ensemble des utilisateurs du hall et sert de base contractuelle locative. On entend par utilisateur tout occupant à quelque titre que ce soit, qui jouira des infrastructures mises à disposition.

1.7. Le règlement d'ordre intérieur s'applique à l'ensemble de l'infrastructure immobile et mobile mise à disposition lors de la location. Elles peuvent être remplacées, complétées ou amendées à tout moment par l'administration communale de Differdange. Toutes communications et notes affichées dans les espaces du Hangar sont considérées comme complétant le règlement d'ordre intérieur

1535° CREATIVE HUB DIFFERDANGE | 115 A, RUE EMILE MARK L-4620 DIFFERDANGE LUXEMBOURG | +352 58 77 1-1535 | 1535@DIFFERDANGE.LU | WWW.1535.LU

2. Location

2.1. La location du Hangar comprend 2 vestiaires à usage exclusif et des installations sanitaires à usage non exclusif.

2.2. Un état des lieux d'entrée en jouissance du Hangar, ainsi que de sortie sera rédigé par l'administration du 1535° en présence de l'utilisateur qui devra le contresigner. L'utilisateur s'engage à respecter les infrastructures et les matériels mis à disposition.

2.3. Toute anomalie (casse, dégât, usure anormale, dégradation, disparition, etc.) doit être signalée dans les meilleurs délais. En outre, l'utilisateur s'engage à informer sans délai l'administration du 1535° de tout sinistre dont il aurait eu connaissance survenu dans l'enceinte du 1535° Creative hub.

2.4. Tout dégât causé par l'utilisateur aux biens de l'administration communale et/ou aux personnes dans le Hangar et/ou sur le site du 1535° Creative hub entraînera la cessation immédiate de la location et obligera à la réparation du préjudice subi par l'utilisateur. Le dégât matériel devra faire l'objet d'un remboursement sur facture. Par dégât, on entend toute détérioration ou vol du matériel et des infrastructures mises à disposition et provoquées accidentellement ou par un usage inapproprié de l'utilisateur.

2.5. La non-utilisation du Hangar pendant la période louée ne délie pas l'utilisateur de son obligation de payer le montant contractuel.

2.6. Le paiement du tarif de location se fera sur base de facture établie par l'administration communale.

2.7. En cas d'annulation de la réservation moins de 72 heures avant son début, le montant total de la réservation sera facturé.

2.8. Une caution pourra être demandée en amont du début de location.

3. Assurances

3.1. Le Hangar est assuré pour les dommages engageant la responsabilité civile de l'administration communale de Differdange et celle de son personnel. Toutefois, la responsabilité civile de l'administration communale ne saura être engagée en cas de dégâts résultant de l'inobservation des conditions d'utilisation. De même, l'administration communale décline toute responsabilité par rapport au matériel de propriété de l'utilisateur ou loué par celui-ci. En cas de perte, de vol ou dégradation, l'utilisateur en est le seul responsable.

1535° CREATIVE HUB DIFFERDANGE | 115 A, RUE EMILE MARK L-4620 DIFFERDANGE LUXEMBOURG | +352 58 77 1-1535 | 1535@DIFFERDANGE.LU | WWW.1535.LU

3.2. Dans certains cas spécifiques (contexte professionnel engageant des prestataires externes comme les répétitions de spectacles, montage de scénographies etc.), l'utilisateur se doit d'être en possession d'une assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant les personnes engagées et le matériel et ceci pendant toute la période de la location.

4. Accès au Hangar

4.1 Un planning contenant les heures d'utilisation du hangar doit être communiqué à l'administration du 1535° en amont du début de la période de location. Le Hangar peut être utilisé 24h/24 pendant la période louée. L'accès au lieu se fait par un badge digital.

4.2 L'occupant recevra le 1er jour de la location un badge donnant accès au Hangar et devra le remettre à l'administration du 1535° le dernier jour de la location à 16 heures au plus tard. En cas de perte ou non-retour du badge, un montant de 110,00 € sera facturé.

4.3 Pour des raisons de sécurité, l'utilisateur s'engage à signaler la perte du badge d'accès dans l'immédiat à l'administration du 1535°. L'utilisateur est responsable de la fermeture et du verrouillage de tous les accès au Hangar pendant le période de location et s'engage à ce que tous les accès soient verrouillés lorsqu'il quitte les lieux.

4.4 Pour des raisons de sécurité et afin d'éviter toute intrusion d'animaux volatiles causant des dégâts aux surfaces, les portes du Hangar doivent rester fermées pendant son utilisation. Elles ne peuvent en aucun être bloquées par des pierres, briques ou tout autre objet. Le non-respect entraînera la prise en charge des frais de dépigeonnage.

4.5 Afin de faciliter la livraison de matériel, le Hangar dispose de deux portails par lesquels un déchargement/chargement de matériel volumineux est possible. Afin de ne pas endommager le chauffage au sol, il est cependant strictement interdit d'introduire des véhicules de livraison dans le Hangar.

5. Utilisation

5.1 La capacité d'accueil maximale du Hangar s'élève à 500 personnes et ne peut en aucun cas être dépassée.

5.2 L'utilisateur est responsable de veiller à ce que tous les engins électriques, ainsi que les lumières soient éteints en quittant le Hangar.

5.3 L'ampérage par poste électrique est limité à 63 ampères. Le hangar dispose de 6 postes électriques répartis dans l'espace au total. (voir plan annexé)

1535° CREATIVE HUB DIFFERDANGE | 115 A, RUE EMILE MARK L-4620 DIFFERDANGE LUXEMBOURG | +352 58 77 1-1535 | 1535@DIFFERDANGE.LU | WWW.1535.LU

5.4 Le Hangar dispose d'un réseau wifi. Son utilisation est gratuite et incluse dans le prix de location. **Réseau : Hangar1535** **Mot de Passe : internet**

5.5 Au plafond : Lors du montage d'éléments porteurs techniques, les points d'ancrage doivent impérativement être respectés. Il est défendu de fixer quoi que ce soit aux poutres en bois. Une charge maximale de 500 kg par point d'ancrage est autorisée. (voir plan annexé).

5.6 Au sol : Le hangar dispose d'un chauffage au sol. En cas de risque d'endommagement du sol, l'occupant se doit de protéger le sol contre toute dégradation, rayures, usure etc. L'accès au Hangar est strictement interdit à tout véhicule routier motorisé.

5.7 Les murs et fenêtres : Il est strictement interdit de poser des stickages non réversibles ou laissant des traces sur les murs intérieurs et extérieurs du Hangar, de les percer, de les égratigner et de les peindre. Il est strictement interdit d'enlever la protection contre les rayons de soleil du vitrage.

5.8 Par respect à l'entourage, l'utilisateur doit éviter une puissance sonore trop élevée et s'interdire toute nuisance sonore par rapport aux autres espaces du bâtiment. Le volume maximum permis s'élève à 90 décibels. Le 1535° Creative Hub se réserve le droit, sous peine d'exclusion, d'exiger à tout moment la réduction du niveau sonore en cas de dépassement du volume maximum indiqué et/ou de nuisance sonore générale dans le bâtiment. Dans les espaces non exclusifs, l'utilisateur est également tenu de ne pas déranger les autres et de veiller à ce que la tranquillité du bâtiment ne soit à aucun moment troublée par son fait ou par le fait des personnes qui l'accompagnent.

5.9 Il est interdit d'accéder dans les espaces techniques réservés au personnel du 1535°.

5.10 Les animaux de compagnie sont interdits dans le Hangar.

5.11 Il est strictement défendu d'apporter ou de faire usage d'installations au gaz dans le Hangar.

5.12 Il est strictement interdit de stocker des matériaux explosifs (p.ex. bouteilles à gaz) ou inflammables (p.ex. bidons d'essence) dans le hangar.

5.13 Il est strictement interdit de faire du feu dans le Hangar.

5.14 Il est strictement interdit d'utiliser des machines à fumée sans autorisation explicite écrite et d'après des horaires prédéfinis avec l'administration du 1535°. L'utilisation d'une machine à fumée nécessite la désactivation et puis la réactivation de l'alarme incendie du

1535° CREATIVE HUB DIFFERDANGE | 115 A, RUE EMILE MARK L-4620 DIFFERDANGE LUXEMBOURG | +352 58 77 1-1535 | 1535@DIFFERDANGE.LU | WWW.1535.LU

Hangar, ce qui entraîne des coûts supplémentaires pour chaque jour d'utilisation, facturés selon les tarifs en vigueur.

5.15 Une nacelle élévatrice est présente dans le Hangar. Son utilisation est strictement réservée à l'administration communale de Differdange. Elle n'est pas comprise dans la location et demeure inaccessible à tout utilisateur externe, même en possession d'permis valide.

5.16 L'utilisation de fumigènes ou autres effets pyrotechniques est strictement interdit.

5.17 Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du Hangar.

5.18 Il est strictement interdit de cuisiner dans le Hangar.

5.19 Tout projet d'installation scénique doit être soumis à l'administration du 1535° Creative Hub afin d'en vérifier les normes de sécurité.

5.20 Le nettoyage du Hangar et des espaces à usage exclusif incombe à l'utilisateur durant toute la période de location. Il s'engage à maintenir les lieux dans un état d'hygiène et de propreté impeccable. L'utilisateur s'engage également à maintenir les espaces communs et les alentours dans un état irréprochable.

5.21 L'utilisateur est tenu à trier les déchets ménagers et d'utiliser les conteneurs spécifiques installés dans le Hangar pour l'élimination des déchets.

5.22 Le dépôt de déchets encombrants, dangereux ou nocifs est strictement interdit dans tout le bâtiment.

5.23 A la fin de la période de location, l'utilisateur s'engage à laisser les lieux nettoyés et sans résidus de matériel, ni de déchets. Chaque intervention nécessaire par l'administration communale sera facturée selon la tarification en vigueur. Le non-respect pourra le cas échéant exclure l'utilisateur à toute location future.

5.24 Chaque utilisateur s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que tout incendie puisse être rapidement et efficacement combattu, dans l'intérêt de la sauvegarde de l'ensemble des personnes présentes sur le site et sans mettre la propre vie en danger. En cas de début d'incendie, 5 actions doivent être déclenchées de manière simultanée :

- Essayer de circonscrire le feu par l'intermédiaire d'un extincteur se trouvant dans les espaces. (Diriger le jet d'extinction vers la base des flammes.)
- Respecter une distance minimum de 3 mètres pour un extincteur à poudre et de 1 mètre pour un extincteur à mousse.

1535° CREATIVE HUB DIFFERDANGE | 115 A, RUE EMILE MARK L-4620 DIFFERDANGE LUXEMBOURG | +352 58 77 1-1535 | 1535@DIFFERDANGE.LU | WWW.1535.LU

- En cas d'échec des moyens de première intervention, déclencher un interrupteur d'alarme incendie se trouvant dans les espaces, les sapeurs-pompiers (112) sont alarmés automatiquement.
- Le système de désenfumage (ouverture des portes et des fenêtres) se déclenchera automatiquement.
- Gardez votre calme, déclenchez rapidement l'évacuation en utilisant les sorties de secours sans précipitation, dans le respect des consignes et des procédures de sécurité, en particulier celles qui concernent les personnes handicapées.
- Informez l'administration du site.

5.25 L'administration communale de Differdange se réserve le droit de contrôler à tout moment l'observation des obligations à charge de l'utilisateur en vertu des présentes conditions générales et des éventuelles conditions particulières, règlements et notes internes.

5.26 En cas de non-respect par l'utilisateur des présentes conditions générales et des éventuelles conditions particulières, règlements et notes internes et des observations du personnel, l'administration communale se réserve le droit de résilier le contrat en vigueur avec effet immédiat aux frais de l'utilisateur.

L'utilisateur déclare avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur et s'engage strictement à s'y tenir.

Date : _____

Prénom et nom : _____

Signature accompagnée de la mention « lu et approuvé »

1535° CREATIVE HUB DIFFERDANGE | 115 A, RUE EMILE MARK L-4620 DIFFERDANGE LUXEMBOURG | +352 58 77 1-1535 | 1535@DIFFERDANGE.LU | WWW.1535.LU